

Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie

Avis présenté au ministre de l'Éducation

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement
(FSE-CSQ)

31 mars 2021



La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) regroupe 34 syndicats représentant près de 65 000 enseignantes et enseignants de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres des enseignantes et enseignants de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et négocie en cartel avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT).

Introduction

Nous tenons d'abord à remercier le ministère de l'Éducation pour cette invitation à participer à la consultation pour planifier l'année scolaire 2021-2022. Nous estimons qu'il est nécessaire de trouver des pistes d'actions concrètes pour assurer les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. L'information que nous vous livrons s'appuie sur des données recueillies lors d'une vaste consultation de nos membres réalisée pendant l'année scolaire 2018-2019 en prévision de notre colloque pédagogique qui s'est tenu en mai 2019¹. De plus, l'expérience que les enseignantes et enseignants vivent depuis mars 2020 nous permet de cibler les pistes d'actions appropriées. Nous croyons toutefois que la réflexion qui s'amorce aujourd'hui nécessitera d'autres consultations et validations auprès de nos membres.

Avant toute suggestion, il est important de préciser certains éléments que nous considérons comme essentiels pour optimiser le fonctionnement de la prochaine rentrée scolaire. La présence de tous les élèves en classe doit absolument être privilégiée. Il faut cesser de croire à l'idée que l'enseignement à distance peut remplacer l'enseignement en présentiel, et ce, sans risques pour la réussite des élèves et leur santé mentale. L'expérience de la dernière année a aussi confirmé l'importance de l'école ou du centre dans la vie sociale des élèves jeunes et adultes, puisque ce sont des lieux qui favorisent les interactions.

Par ailleurs, comme les changements constants suivant les décisions ministérielles ont occasionné un casse-tête au personnel enseignant, nous suggérons au Ministère de toujours s'assurer que la communication avec les partenaires de l'éducation, notamment les organisations syndicales, est bien établie, claire et transparente. En effet, il est plus que temps que les organisations syndicales, représentant celles et ceux qui travaillent avec les élèves au quotidien et qui veillent à leur réussite, soient enfin reconnues officiellement comme partenaires du Ministère. De plus, ce dernier doit également s'assurer de tout mettre en œuvre pour accélérer sa prise de décisions, laquelle n'a pas été à la hauteur de nos attentes dans le contexte de la pandémie. Plus précisément, il faut adopter des façons de faire qui permettent d'agir rapidement pour que le personnel enseignant dispose de suffisamment de temps pour s'ajuster en fonction des changements imposés.

Enfin, la pandémie nous aura permis de constater les limites de l'application du principe de subsidiarité. En fait, la mise en œuvre des directives ministérielles s'est effectuée de manière très variable d'un milieu à l'autre, ce qui a donné lieu à de la confusion et à des prises de décision parfois étonnantes à certains endroits, notamment au regard de la santé et de la sécurité au travail du personnel. Cela a pu mener à des situations incohérentes et engendrer des iniquités entre les milieux. De plus, lors de prises de décision au niveau local, l'équipe-école ou l'équipe-centre n'a pas toujours été consultée. Pourtant, l'expertise de chaque personne a tout avantage à être mise à profit dans l'intérêt des élèves. Cela est vrai en temps normal, cela l'est d'autant plus en contexte de crise.

¹ Avec une moyenne de 4 000 réponses reçues.

1. Réussite éducative des élèves et rattrapage scolaire

1.1 Pistes à maintenir ou à bonifier

Une prise de décision s'impose avant de s'attaquer à la problématique du rattrapage. Il faut se demander si, à la formation générale des jeunes (FGJ), la totalité des contenus qui n'ont pas été vus lors des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 doit être enseignée en 2021-2022. Si cette option est retenue, il faut d'abord déterminer comment on fait le rattrapage de tous les contenus. Ensuite, il faut se demander si l'on accepte que des apprentissages déterminés comme non prioritaires ne soient jamais systématiquement enseignés pour les cohortes concernées. Si cette option est retenue, le Ministère devra en prendre l'entière responsabilité et, par conséquent, toutes les évaluations ministérielles et celles des centres de services ou des commissions scolaires devront être ajustées en ce sens.

Quant au tutorat, nous avons à ce jour très peu d'échos sur ce qui a été mis en place dans les milieux depuis l'hiver 2021. Un bilan s'imposera afin de vérifier s'il s'agit d'une mesure à reconduire pour la prochaine année scolaire ou même en post-pandémie. Le service d'accompagnement offert par Alloprof a quant à lui été fort utilisé par de nombreux élèves et par plusieurs parents. L'utilisation de ce service a en effet augmenté de 50 % dans les 12 derniers mois. Les retombées des autres plateformes pédagogiques mises en place sont plus difficiles à évaluer, mais, chose certaine, nous ne pouvons qu'encourager la disponibilité de ressources bénéfiques aux apprentissages des élèves.

1.2 Nouvelles actions à déployer

Été

Outre le maintien des cours d'été habituels pour les élèves en échec à la FGJ, une autre offre de services doit être envisagée. On peut penser à un service centré sur le rattrapage des apprentissages plutôt que sur l'évaluation de ceux-ci, par exemple un camp pédagogique où l'élève a accès à de la consolidation des apprentissages. Cette activité serait gratuite et accessible à tous les élèves du primaire et du secondaire. Comme le modèle des cours d'été au secondaire, les camps se déploieraient en demi-journées et, pour les élèves du primaire, ils pourraient être complémentaires aux camps de jour existants pour être plus attirants.

Rentrée 2021-2022

Pour la rentrée scolaire, il faut miser davantage sur la progression des élèves et la réussite éducative, et ainsi nuancer la notion de retards scolaires qui sont interprétés différemment selon le comparatif utilisé. L'évaluation des apprentissages doit aussi être repensée dans cette perspective.

Le personnel enseignant doit de plus disposer des conditions nécessaires qui permettent un enseignement et des apprentissages de qualité. Il faut prioriser l'enseignement, la

récupération et la remédiation. Qui plus est, les enseignantes et enseignants doivent avoir une tâche réaliste et réalisable en contexte de rattrapage post-pandémie avec des conditions d'enseignement plus adéquates qu'actuellement, et une meilleure reconnaissance de leur expertise pédagogique et de leur autonomie. Des ressources professionnelles devront être présentes en nombre suffisant pour aider les élèves qui ont besoin de soutien.

On ne peut pas ignorer la pénurie de personnel enseignant engendrant des difficultés à trouver des suppléantes et suppléants et obligeant à embaucher des enseignantes et enseignants non légalement qualifiés, causant ainsi des difficultés au regard de la qualité de l'enseignement et de l'organisation scolaire. La désertion de la profession, déjà importante avant la pandémie, a été exacerbée depuis le printemps 2020. Une des priorités pour la période post-pandémie doit être de résorber cette pénurie et de favoriser l'attraction et la rétention du personnel enseignant. L'amélioration des conditions de travail (salaire, tâche et diminution de la précarité) ainsi que des conditions d'enseignement et d'apprentissage contribuera assurément à contrer cette pénurie.

Enfin, pour inciter le retour de certains élèves sur les bancs d'école en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA), des bourses de persévérance scolaire pourraient être offertes selon certains critères d'admissibilité.

1.3 Acquis à conserver après la crise

La vision de l'éducation a évolué et continuera d'évoluer après la crise. La réflexion entourant la réussite éducative et l'évaluation des apprentissages devra également se poursuivre. Comme mentionné précédemment, en tout temps, il faut maintenir le canal de communication entre tous les partenaires et le Ministère. Ce dernier doit également mettre des moyens en place pour agir plus rapidement.

Dans un autre ordre d'idées, des classes plus équilibrées offriraient au personnel enseignant davantage de temps pour permettre aux élèves de réaliser leurs apprentissages et ainsi favoriser leur réussite. Au printemps dernier, nous avons constaté à quel point les demi-groupes ont permis un climat plus favorable aux apprentissages, permettant ainsi un meilleur accompagnement des élèves vers leur réussite. Dans le même esprit, comme les groupes à la FGA ont aussi été réduits pendant la pandémie, les enseignantes et enseignants ont eu plus de temps à accorder à chacune et chacun des élèves. Nous en tirons une leçon : s'il y avait un maximum d'élèves dans les groupes à la FGA et plus de temps pour le suivi pédagogique, les élèves en seraient les grands gagnants.

Enfin, la pandémie a mis en lumière le manque de ressources pour venir en aide aux élèves. Les investissements consentis durant la pandémie pour l'ajout de ressources devraient être maintenus, voire bonifiés.

2. Organisation scolaire et encadrements pédagogiques

2.1 Pistes à maintenir ou à bonifier

La crise sanitaire a affecté considérablement l'enseignement-apprentissage. L'urgence d'alléger le contenu du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), de cibler les apprentissages prioritaires ainsi que d'enlever la pression de l'évaluation a été soulevée à maintes reprises avant la rentrée pour faire face à la situation. Des mesures en ce sens ont été mises en place par le gouvernement, mais très tardivement.

La priorisation des apprentissages essentiels² et les ajustements apportés en matière d'évaluation des apprentissages pour diminuer la pression doivent se maintenir au-delà du contexte actuel. Il faut profiter de cette vitesse acquise pour mettre à jour le retour aux savoirs essentiels, l'importance d'une solide formation de base commune et une évaluation au service des apprentissages des élèves.

2.2 Nouvelles actions à déployer

L'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques doivent prioriser les apprentissages fondamentaux et cesser d'intégrer à la pièce, au gré des crises sociales et médiatiques, des éléments en marge du curriculum qui le surchargent³. En outre, puisque la grille-matières à la FGJ n'est pas élastique, il faut que toutes les matières obligatoires bénéficient d'un temps minimum d'enseignement et d'apprentissage inscrit au régime pédagogique.

Par ailleurs, un consensus doit se faire sur la fonction de l'évaluation des apprentissages. Pour nous, celle-ci doit soutenir l'apprentissage en mesurant les forces et les difficultés de l'élève pour ajuster l'enseignement-apprentissage et, si besoin est, pour mettre en place des mesures de soutien appropriées. Elle doit accompagner la progression de l'élève, attester de la maîtrise des acquis au regard des programmes et servir aux fins de sanction selon l'ordre d'enseignement. Bref, elle doit être au service des apprentissages de l'élève et reposer sur l'expertise et le jugement professionnel des enseignantes et enseignants.

Une évaluation au service des apprentissages comporte une dimension réflexive et relationnelle nécessitant des marges de manœuvre dans le choix des différents outils évaluatifs et dans le jugement porté concernant la progression et le développement des compétences ainsi que l'acquisition des connaissances de l'élève. Nous tenons à rappeler que cette conception de l'évaluation est incompatible avec un mode de gestion axé sur les résultats et l'obligation d'adopter des projets éducatifs incluant des cibles de réussite à atteindre. Cette façon de gérer l'éducation maintient une pression axée sur la réussite scolaire et la performance aux examens plutôt que sur la réussite éducative. Elle entraîne aussi des dérives telles que la baisse des exigences, l'imposition de seuils minimaux de résultats, des reprises d'examens automatiques, le passage à une année

² Hormis en formation professionnelle.

³ La réintroduction de l'école orientante, de l'économie et de l'éducation à la sexualité, l'ajout de contenus en RCR, de récréations imposées et de mesures à la pièce comme bouger une heure par jour, etc.

supérieure ou l'accès à des stages sans les prérequis, etc. La pression est d'autant plus forte en FP, où la réussite de toutes les compétences est nécessaire à la diplomation des élèves, mais aussi à l'obtention du financement. Donc, il faut poursuivre sur la lancée actuelle, qui diminue la pression de l'évaluation et de la performance pour se concentrer sur l'enseignement et l'apprentissage, la progression de chaque élève, et la réussite éducative.

Comme le Conseil supérieur de l'éducation l'avait déjà souligné en 2019 dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, il est essentiel de recentrer l'évaluation des apprentissages sur ses finalités et de s'assurer que tous les encadrements du système sont en cohérence avec celle-ci. En ce sens, la modification des encadrements pédagogiques doit se poursuivre afin d'améliorer les éléments suivants : le nombre et la complexité des épreuves évaluatives imposées, le bulletin pour les classes d'adaptation scolaire, l'éducation préscolaire et les élèves allophones, la pondération des étapes, les dates limites pour la remise des bulletins et le nombre de résultats à inscrire au bulletin. L'évaluation et sa communication doivent répondre aux besoins et aux réalités des élèves ainsi qu'aux spécificités de chaque discipline, de chaque ordre d'enseignement ou de chaque année scolaire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

2.3 Acquis à conserver après la crise

La crise sanitaire a imposé de nombreux défis organisationnels et pédagogiques. Pour y faire face et trouver des solutions, le gouvernement a voulu consulter les partenaires du réseau scolaire et leur donner une voix en établissant divers canaux de communication. Cette volonté se doit d'être soulignée et conservée pour les années à venir.

Enfin, l'établissement d'un plan de relance de la réussite éducative doit absolument passer par une réflexion de fond sur le curriculum afin de le recentrer sur l'essentiel et sur une conception commune de l'évaluation au service des apprentissages. À cet égard, le maintien du dialogue et l'écoute des enseignantes et enseignants sur ces enjeux pédagogiques font partie de l'équation et des solutions à trouver.

2.4 Requalification et formation professionnelle

L'enseignement professionnel pendant et après la pandémie est influencé par les orientations budgétaires adoptées par le gouvernement pour la « requalification de la main-d'œuvre ». Des mesures constructives comme le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) et le soutien à l'offre régionale en FP, notamment pour le soutien aux petites cohortes et la promotion de la FP, sont positives. Cependant, il faut remettre en question le financement de « formations intensives » qui surchargeront les élèves et nuiront à leur réussite. La création de dix nouvelles attestations d'études professionnelles (AEP) est à rejeter, si on réduit une formation déjà existante pour former à un « demi-métier ». Le financement des programmes d'apprentissage accru en milieu de travail (dual) doit exclure la possibilité de couper dans les heures d'enseignement offertes en milieu de stage.

Pour les suites de la pandémie en FP, nous devons apprendre de l'expérience vécue avec la formation de milliers de préposés aux bénéficiaires (PAB) en CHSLD par le biais d'une nouvelle AEP. D'un côté, une combinaison de publicité, de bourses, de sélection des candidates et candidats et de salaire bonifié peut générer rapidement de nouvelles cohortes motivées par l'apprentissage, ce qui est positif. Cependant, le fait de miser sur un programme écourté de moitié, un enseignement en ligne et un stage traditionnel (et non de l'enseignement en milieu de travail) explique en partie pourquoi plus de 3 000 personnes, sur les 7 000 inscrites, ont décidé de quitter le programme ou le métier et ont dû remettre la bourse reçue. Par ailleurs, l'AEP a causé une chute des inscriptions au diplôme d'études professionnelles (DEP) qui est pleinement qualifiant pour les PAB. Pour les prochaines années, il faudrait prévoir une offre structurée de formation à temps partiel, destinée aux élèves ayant réussi l'AEP, leur permettant de terminer le DEP et de pouvoir ainsi exercer leur métier à l'extérieur des CHSLD.

3. Santé mentale et bien-être des élèves

3.1 Pistes à maintenir ou à bonifier

Permettre à tous les élèves de la FGJ, en passant par la FP et la FGA, d'être présents à l'école est un moyen de prévention incontournable, tant sur le plan de la santé mentale que sur celui du bien-être général de tous les élèves du Québec. Beaucoup d'experts en ont d'ailleurs fait l'apologie. Cependant, si la pandémie se poursuit l'an prochain, diverses modalités (en présence ou en mode virtuel) devraient être offertes aux élèves de la FGA afin de faciliter leur cheminement et la conciliation avec leurs autres responsabilités, qu'elles soient familiales ou professionnelles. Cette année, les milieux qui ont offert une certaine marge de manœuvre aux élèves en FGA ont tendance à rapporter une meilleure participation tant en présence qu'à distance.

Ensuite, il est impératif de poursuivre les investissements pour des projets de promotion de santé et de prévention de la santé mentale destinés aux élèves de tous les secteurs d'enseignement mis de l'avant en octobre dernier. Ces sommes additionnelles devraient continuer d'être injectées dans le réseau scolaire pour les cinq prochaines années afin d'atténuer l'impact de la pandémie à moyen terme. Également, il faut améliorer le processus d'assurance qualité et de l'octroi des codes de difficulté des élèves en trouble grave du comportement et handicapés en diminuant la bureaucratie exigée des professionnelles et professionnels afin d'augmenter le nombre d'heures en service direct auprès de ces élèves.

3.2 Nouvelles actions à déployer et à conserver après la crise

Le retour en classe pour une partie des élèves du Québec au printemps 2020 nous a démontré que les classes réduites ont grandement aidé à porter une attention plus particulière à chaque élève. Par conséquent, lorsque c'est possible, il faut privilégier ce moyen pour aider nos élèves. Comme il a déjà été mentionné, une autre façon d'aider la réussite du plus grand nombre serait de faire tomber la pression relative aux évaluations. On le sait, nous vivons dans une société anxiogène, et nos élèves n'y échappent pas.

Avec la gestion axée sur les résultats, une pression est exercée sur le personnel enseignant afin que tous les élèves réussissent; malheureusement, les élèves ressentent aussi cette pression. Voici, encore une fois, ce qui justifie une réflexion large sur le concept de l'évaluation et l'importance qu'on lui attribue au Québec. Arriver à lâcher du lest dans ce dossier serait également de nature à favoriser une meilleure santé mentale chez les élèves québécois.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence le fait que, depuis des lustres, le personnel enseignant revendique plus de services pour les élèves en difficulté sur tous les plans, pas uniquement sur le plan scolaire. Ce cri du cœur doit être enfin entendu, et les élèves doivent avoir accès rapidement au bon service et en quantité suffisante.

Dans le contexte actuel, pour la rentrée scolaire 2021-2022, il y a une nécessité d'offrir davantage de services qui répondent à la détresse psychologique que vivent les élèves. Des services en psychologie et liés aux services sociaux doivent pouvoir se donner gratuitement à l'école ou être offerts par le réseau de la santé dans le but d'améliorer la santé mentale et le bien-être de tous les élèves.

Conclusion

Il est évident que, pour assurer la réussite éducative et protéger la santé mentale et le bien-être des élèves, les questions d'encadrement pédagogique et d'organisation scolaire jouent un rôle prépondérant. Il faut donc que le Ministère mette tout en œuvre pour que le personnel des établissements scolaires puisse offrir un enseignement de qualité et ainsi permettre aux élèves de réaliser leurs apprentissages dans les meilleures conditions. Il est donc plus que temps que les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants soient au rendez-vous pour assurer aux élèves les meilleures conditions d'enseignement-apprentissage afin de favoriser leur réussite.

Enfin, la pandémie a clairement mis évidence le danger que représentent les pénuries de personnel dans les services publics. Les sous-effectifs d'enseignantes et d'enseignants du réseau scolaire ont engendré de nombreuses difficultés d'organisation scolaire non optimales pour assurer la qualité de la formation. Malheureusement, la pandémie a aussi augmenté les départs de la profession. Pour remédier à la situation, comme nous le répétons souvent, il y a urgence de valoriser la profession enseignante et d'améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants du Québec, qui font un travail hors du commun.

Références

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2018). *Évaluer pour que ça compte vraiment*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018, Québec, 95 p.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2018). *Consultation sur l'adaptation scolaire – Des résultats alarmants et des conditions d'exercice à revoir*, [En ligne], Québec, 4 p., D12706-8. [lafse.org/publications/autres-publications/] (Consulté le 23 mars 2021).

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2019). *Faits saillants du colloque Maître de notre profession!*, [En ligne], Québec, 4 p., D13332. [lafse.org/publications/autres-publications/] (Consulté le 23 mars 2021).

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2019). *Négociations 2020*, [En ligne]. [lafse.org/les-negos/negociation-2020/] (Consulté le 23 mars 2021).

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT (2014). *Valorisation de la profession enseignante*, [En ligne], Québec, 4 p., D12706-1. [lafse.org/fileadmin/Publications/Autres_documents/fichevalorisationprofessionenseignante.pdf] (Consulté le 23 mars 2021).

